



PRÉFET D'ILLE- ET-VILAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 05/11/2021

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Interdiction de manifestations revendicatives à Rennes le samedi 6 novembre 2021

Ce samedi 6 novembre 2021, trois manifestations légalement déclarées se dérouleront à Rennes. Dès le dépôt des demandes, la préfecture a engagé un dialogue constructif avec les organisateurs de ces rassemblements pour concilier droit de manifester et garantie de l'ordre public. Le protocole sanitaire, le dispositif de sécurité, le lieu de rassemblement et le circuit de la déambulation ont notamment fait l'objet d'échanges.

Par ailleurs, un appel à « manifestation nationale antifasciste », qui n'a fait l'objet d'**aucune déclaration en préfecture**, a été lancé pour ce même jour à Rennes. Parallèlement à cette manifestation non déclarée, comme chaque samedi depuis le 17 juillet 2021, des opposants au pass sanitaire pourraient se mobiliser ce samedi 6 novembre et **déambuler de façon improvisée** dans les rues du centre-ville de Rennes.

Aussi, au regard des risques avérés d'ordre public et sanitaire, le préfet d'Ille-et-Vilaine, Emmanuel Berthier, a-t-il pris ce jour un arrêté portant mesures de police, afin de garantir la sécurité des personnes. Sont interdits à Rennes, le 6 novembre 2021 :

- **les rassemblements et manifestations à caractère revendicatif prévus à l'article L. 211-1 du code de la sécurité intérieure.**
Ces dispositions ne s'appliquent pas aux manifestations régulièrement déclarées en préfecture et pour lesquelles un récépissé a été délivré aux organisateurs, sous réserve que les manifestants respectent le parcours ou le lieu validé par la préfecture ainsi que le protocole sanitaire.
- **aux abords et au sein de l'ensemble des cortèges, défilés et rassemblements, le port et le transport d'armes par nature et de tous objets susceptibles de constituer une arme au sens de l'article 132-75 du code pénal, ainsi que le port et le transport par des particuliers, sans motif légitime :**
 - artifices de divertissement et articles pyrotechniques ;
 - dans des conteneurs individuels, substances ou mélanges dangereux, inflammables ou corrosifs, tels que l'essence, le pétrole, le gaz, l'alcool à brûler, le méthanol, la térébenthine, les solvants ;
 - objets destinés à dissimuler tout ou partie du visage afin de ne pas être identifié ;
 - équipements de protection destinés à mettre en échec tout ou partie des moyens utilisés par les représentants de la force publique pour le maintien de l'ordre.

La sécurité et la protection de tous sont la priorité des services de l'État, dans un contexte de menace terroriste et de crise sanitaire. Les forces de police et de gendarmerie seront à nouveau pleinement mobilisées pour assurer le maintien de l'ordre public ce samedi.

Le préfet d'Ille-et-Vilaine appelle donc chacun à faire preuve de responsabilité en respectant ces mesures de restrictions prises pour la sécurité de tous.

Annexe : arrêté préfectoral du 5 novembre 2021 portant interdiction de manifestations à Rennes le 6 novembre 2021

**Bureau de la communication
interministérielle régionale,
zonale et départementale**